



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# **BTS PODO-ORTHÉSISTE**

## **E5 : TRAVAUX PRATIQUES SOUS-ÉPREUVE U 52**

**CONCEPTION ET RÉALISATION DE SEMELLES ORTHOPÉDIQUES ET/OU  
ORTHOPLASTIES**

**SESSION 2010**

**Durée : 4h15  
Coefficient : 5**

**Matériel autorisé :**

Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (circulaire N°99-186,16/11/1999).

**Documents à rendre :**

Appareillage réalisé  
Dossier médico-technique

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 2 pages, numérotées de 1/2 à 2/2.**

BTS PODO-ORTHÉSISTE	Session 2010
Conception et réalisation de semelles orthopédiques	Page : 1/2

Après tirage au sort un patient vous est confié pour la réalisation d'une paire d'orthèses plantaires et/ou d'une orthoplastie.

Il vous remettra une prescription médicale, établie par le médecin du jury.  
Vous disposerez de 30 minutes pour demander des précisions sur cette prescription

### RÉALISATION (3 H 45)

Vous aurez à réaliser une paire d'orthèses plantaires et/ou une orthoplastie, adaptée à la pathologie du patient qui vous a été affecté et conforme à la prescription médicale.

#### **On vous demande :**

- d'analyser et exécuter la prescription médicale,
- de procéder à l'examen clinique et podologique,
- de déterminer votre objectif d'appareillage et les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre,
- de réaliser les orthèses,
- de constituer le dossier médico-technique correspondant.

**En fonction de la disponibilité de votre patient, vous pourrez réaliser un essayage**

### ENTRETIEN AVEC LE JURY (30 MINUTES)

Vous disposez de 15 minutes avec votre patient avant l'entretien avec le jury, pour adapter les orthèses à ses chaussures.

Vous présenterez ensuite pendant 15 minutes votre appareillage accompagné du dossier médico-technique au jury. Celui ci pourra vous demander toutes les précisions qu'il jugera utile

#### **L'évaluation portera sur :**

- l'adaptation des orthèses et le respect de la prescription médicale,
- la justification de la technique et du choix des matériaux,
- les conseils de chaussage formulés au patient,
- la présentation et le contenu du dossier médico- technique.

BTS PODO-ORTHÉSISTE	Session 2010
Conception et réalisation de semelles orthopédiques	POE5CRS

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.